



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2017**

Membres composant le Conseil : 35  
 Présents : 25 puis 26 à l'arrivée de Bruno LOTTI à 19h28  
 Absents représentés : 10 puis 09 à l'arrivée de Bruno LOTTI à 19h28  
 Absents : 00  
 Absents excusés : 00

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin 2017 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'Honneur, sur convocation qui leur a été adressée le 22 juin 2017.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
Corinne VALLS Maire	X				Jérôme CREPIEUX Conseiller Municipal	X			
Philippe GUGLIELMI 1 <sup>er</sup> Maire-Adjoint	X				Chantal CELESTIN Conseillère Municipale	X			
Asma GASRI Maire-Adjointe	X				Mélanie WIART Conseillère Municipale	X			
Jacques CHAMPION Maire-Adjoint	X				Guy DROZ Conseiller Municipal	X			
Nicole REVIDON Maire-Adjointe	X				Brigitte BOYER Conseillère Municipale	X			
Stéphane WEISSELBERG Maire-Adjoint	X				Raymond CUKIER Conseiller Municipal	X			
Marie-Jeanne CALSAT Maire-Adjointe	X				Flora GUGLIELMI Conseillère Municipale	X			
Bruno LOTTI Maire-Adjoint		Marie Michelle PHOJO Jusqu'à son arrivé à 19h28 par			Ange GALION Conseiller Municipal	X			
Marie-Michelle PHOJO Maire-Adjointe	X				Amal DJEDIDE Conseillère Municipale		Mme le Maire		
Patrice CALSAT Maire-Adjoint	X				Sofia DAUVERGNE Conseillère Municipale		Brigitte Moranne		
Viviane VAN DE POELE Conseillère Municipale	X				Stéphane DUPRE Conseiller Municipal	X			
Tassadit CHERGOU Conseillère Municipale Déléguée	X				Brigitte MORANNE Conseillère Municipale		Sofia DAUVERGE		
Htaya MOHAMED Conseillère Municipale		Marie Jeanne CALSAT			Samia AFROUNE Conseillère Municipale	X			
Fernando OLIVEIRA LOURENCO Conseiller Municipal délégué		Partice CALSAT			Corinne BUZON Conseillère Municipale	X			
François PARRINELLO Conseiller Municipal	X				Florian FAVIER-WAGENAAR Conseiller Municipal	X			
Aïda DAOUD Conseillère Municipale		Jacques CHAMPION			Yaëlle AZOULAY Conseillère Municipale		Florian FAVIER-WAGENAAR		
Marcel TRASI Conseiller Municipal		Asma GASRI			Serge BARDIN Conseiller Municipal	X			
Abderazak BENBELIDIA Conseiller Municipal									

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Viviane VAN DE POELE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte-rendu de la séance du 17 mai 2017 a été approuvé à l'unanimité des présents.

## FINANCES

### Décision modificative n°1 – Budget principal

Cette décision modificative est l'occasion de réajuster les crédits inscrits au Budget Primitif de la ville afin que ces derniers correspondent fidèlement aux besoins exprimés par les services.

Il s'agit principalement :

#### En recettes de fonctionnement :

- D'ajuster les crédits liés aux notifications reçues depuis le vote du BP, et notamment en ce qui concerne la fiscalité, les dotations de péréquation et la DGF de l'État,

#### En dépenses de fonctionnement :

- D'ajuster les crédits liés à divers petits travaux d'entretien de la voirie,
- D'ajuster les crédits liés aux notifications reçues depuis le vote du BP, notamment en ce qui concerne la DGF de l'État,

#### En dépenses d'investissement :

- D'abonder les crédits relatifs à l'équipement en mobilier, matériels et logiciels du Pôle Enfance à Gagarine ainsi que divers aménagements extérieurs,
- D'inscrire les crédits nécessaires aux travaux de voirie
- D'inscrire les crédits nécessaires au remboursement des premières échéances de l'emprunt inscrit au BP 2017,

#### En recettes d'investissement :

- D'inscrire les crédits relatifs aux subventions d'équipement obtenues dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local, et du FISAC pour la Place des Commerces,

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.*

**Pour : 27**

**Contre : 00**

**Abstention : 05 (Romainville Ensemble – Front de Gauche) + 03 (LR-MoDem-UDI)**

**NPPV : 00**

### **Demande de remise gracieuse partielle**

La famille N. demande une remise gracieuse partielle de dette auprès de la ville. Cette dette d'un montant total de 1 368,98 € fait suite au non-paiement des factures de restauration scolaire pour la période de novembre 2013 à octobre 2015.

La famille est composée des parents et de trois enfants nés en 2009, 2010 et 2015. Elle est actuellement hébergée dans une chambre d'hôtel gérée par le SAMU social.

Les parents sont en recherche d'emploi et ne dispose pas de ressources suffisantes pour faire face aux charges du ménage. Il sollicite donc la bienveillance du Conseil Municipal pour leur accorder une remise gracieuse partielle de 500 à 600 €.

Il est donc proposé de leur accorder une remise gracieuse d'un montant de 587,78 €. La famille s'est d'ores et déjà engagée à régler le solde par petites mensualités auprès du Trésor Public.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.*

**Pour : A l'unanimité**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**NPPV :**

## **Approbation des PV de mise à disposition des biens relatifs à l'exercice de la compétence « Gestion des équipements culturels et sportifs »**

La compétence « Gestion des équipements culturels et sportifs » a été transférée à la Communauté d'Agglomération Est Ensemble (CAEE), au 1<sup>er</sup> janvier 2012. C'est donc à ce titre que le Conservatoire à rayonnement départemental et la piscine de Romainville sont depuis, gérés par Est Ensemble.

Dans sa comptabilité, la ville dispose toujours des locaux, matériels et divers équipements qu'il convient aujourd'hui de transférer à Est Ensemble.

Pour matérialiser ce transfert, il est nécessaire pour la ville de Romainville et la CAEE d'établir un Procès-verbal de mis à disposition de bien.

**Pour : 30**

**Contre : 05 (Front de Gauche-Romainville Ensemble)**

**Abstention : 00**

**NPPV :**

## **Attribution d'une subvention exceptionnelle**

BelekBelek et Epitome sont deux associations qui œuvrent à la création d'ateliers d'expression libre autour du conte. Elles sont porteuses d'un projet de micro-festival qui aura lieu dans le parc communal de la Corniche des Forts et sollicitent la Commune en vue de l'obtention d'une subvention exceptionnelle afin de financer la réalisation de ce micro-festival.

Date de l'événement : 8 juillet 2017

Lieu : Parc communal de la Corniche des Forts

Le but du festival est que chacun puisse apporter ce qu'il souhaite. Il n'a pas pour vocation d'être un spectacle ou une représentation, mais une interaction, un moment de participation du public comme des personnes impliquées plus en amont dans le projet.

Le public est invité à se mouvoir entre différentes atmosphères en participant à ce moment convivial à travers un éparpillement de micro-actions programmées :

- Un grand pique-nique participatif où chacun peut apporter ses plats préférés à partager (du café soudanais ou érythréen à la tartiflette)
- Différents jeux en accès libre issus des cultures rassemblées par le projet, du foot au safrayett (jeu soudanais).
- Des contes et des histoires racontées en divers points du parc, profitant des ambiances de celui-ci
- Restitution des créations faites lors des ateliers, essaimées dans le paysage

- Des cours de langues étrangère-français en accès libre
  - Du dessin libre à la craie et en peinture sur divers supports
  - Un bal (de la musette aux chants afghans en passant par les improvisations des musiciens de l'atelier musique)
- Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer à l'association BelekBelek une subvention exceptionnelle de 300 €.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.*

**Pour : A l'unanimité**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**NPPV : 00**

## **Rapport sur les suites données au rapport 2016 de la CRC sur la gestion communale 2009-2014**

Tout au long de l'année 2015, la Chambre Régionale des Comptes a procédé à un examen de la gestion communale pour les exercices 2009 à 2014.

Le rapport d'observations définitives a été arrêté par la Chambre lors sa séance du 6 janvier 2016 et présenté au Conseil Municipal le 30 mars suivant.

De manière synthétique, les éléments qui ressortaient du rapport peuvent être résumés de la façon suivante :

Seules trois recommandations ont été formulées à la suite du contrôle opéré par la Chambre tout en saluant la régularité et la cohérence des procédures.

Ces trois recommandations ayant le même objet, à savoir : la mise en place d'une nomenclature et d'une procédure de contrôle interne en matière de commande publique afin de mieux appréhender les achats récurrents de moins de 15 000 € HT et ainsi mieux se conformer aux seuils de procédure du code des marchés publics.

Ces recommandations ont donc fait l'objet d'une analyse approfondie quant à leur mise en œuvre par les services municipaux.

Aux termes de l'article L.243-9 du code des juridictions financières, un rapport sur les actions entreprises par la collectivité à la suite des observations de la Chambre doit être présenté à l'assemblée délibérante.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier*

**Pour : 27**

**Contre : 05 (Front de Gauche Romainville Ensemble)**

**Abstention : 03 (LR-MoDem-UDI)**

**NPPV :**

## **Approbation de subventions - Fonds de soutien à l'investissement local 2017**

Dans le cadre de la loi de finances pour 2017, le Gouvernement précédent poursuivait son volontarisme en matière d'investissement public local par la mobilisation d'une enveloppe d'un milliard deux cent mille euros pour 2017 en faveur des projets portés par les collectivités territoriales.

La ville de Romainville a présenté 3 dossiers éligibles à ce fonds :

- 1 – La maison sociale de santé dans le quartier des bas-pays
- 2 – L'espace d'accueil des jeunes dans le quartier des 3 communes
- 3 – La tour maraîchère dans le quartier Marcel CACHIN

Ces 3 dossiers de demande de subventions ont été retenus. Il est donc demandé au Conseil municipal d'acter l'acceptation des subventions obtenues dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local 2017.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier*

**Pour : 27**

**Contre : 00**

**Abstention : 03 (LR-MoDem-UDI)**

**NNPV : 05**

### **DIRECTION GENERALE :**

## **Délégation de pouvoir du Maire en application de l'article L. 2122-22 C.G.C.T**

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au maire d'exercer par délégation du conseil municipal certaines missions pendant la durée de son mandat.

La loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain a complété cet article en prévoyant de nouvelles délégations du conseil municipal au maire. Elle a créé les alinéas 25 à 28. Les missions prévues par ces nouveaux alinéas peuvent ainsi être exercées par le maire.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier*

**Pour : 30**

**Contre : 00**

**Abstention : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)**

**NNPV : 00**

## **Désignation d'un membre à la caisse des écoles et dans d'autres structures**

Suite au décès de Mme Isabelle BOULAUDAT et à la démission de M. Olivier CATAYEE, il est nécessaire de les remplacer aux différents postes que ces derniers occupaient :

Membre du comité de la caisse des écoles :

- Mme Tassadit CHERGOU en remplacement de M. Olivier CATAYEE

Représentants du Conseil Municipal aux écoles Maternelles et Élémentaires :

- Ecole Casanova : M. Abderazak BENBELIDIA en remplacement de Mme Isabelle BOULAUDAT
- Ecole Gabriel Péri : Mme Mélanie WIART en remplacement de M. Olivier CATAYEE

Membre de l'EPHAD CIAS :

- Mme Marie-Jeanne CALSAT en remplacement de Mme Isabelle BOULAUDAT

Pour rappel dans les communes autres que Paris, Lyon et Marseille, et autres que les communes associées visées à l'article R.212-28 du code de l'éducation, le comité comprend :

- le maire (président) ;
- l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant ;
- un membre désigné par le préfet ;
- deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal ;
- trois membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale ou par correspondance s'ils en sont empêchés.

Le conseil municipal peut, par délibération motivée, porter le nombre de ses représentants à un chiffre plus élevé, sans toutefois excéder le tiers des membres de l'assemblée municipale. Dans ce cas, les sociétaires peuvent désigner autant de représentants supplémentaires que le conseil municipal en désigne en plus de l'effectif normal (article R.212-26 du code de l'éducation).

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier*

**Pour : 27**

**Contre : 00**

**Abstention : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble) + 03 (LR-MoDem-UDI)**

**NNPV : 00**

## **Indemnités de fonction des élus**

La délibération du Conseil municipal du 30 mars 2017 attribue au Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux Délégués des indemnités de fonction calculées sur la base d'un pourcentage maximal d'une enveloppe, elle-même calculée en fonction de la strate de la Ville.

Le décret n°2015-297 du 16 mars 2015 relatif à la majoration des indemnités de fonction des élus municipaux au titre des communes anciennement chefs-lieux de canton et au titre des communes sièges des bureaux centralisateurs de canton remplace le deuxième alinéa (1°) de l'article R. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et prévoit la possibilité de majorer de 15% les indemnités des communes qui avaient la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral.

Il convient de modifier ce jour la répartition globale de l'enveloppe entre les différents élus.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier*

**Pour : 27**

**Contre : 00**

**Abstention : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble) + 03 (LR-MoDem-UDI)**

**NNPV : 00**

## **AMENAGEMENT :**

**Acquisition amiable du lot de copropriété n°1 sis 17 rue des Coudes Cornettes sur la parcelle cadastrée section J n°166 en vue de la réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire**

Soucieuse de maintenir et développer une offre de santé suffisante et adaptée sur son territoire, et

notamment dans le secteur des Bas Pays en pleine mutation, la Ville a recherché l'acquisition des locaux qui seraient susceptibles d'être loués par la suite par elle à des professionnels de santé, afin de permettre l'établissement d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Une opportunité s'est présentée dans un programme actuellement en voie d'achèvement situé dans le quartier des Coudes Cornettes sur la parcelle cadastrée section J n°166.

En effet, la SCI ROMAINVILLE PAUL DE KOCK, qui est propriétaire d'un lot de copropriété dans ce programme en voie d'achèvement, lequel lot de copropriété consiste en un local non-aménagé d'une surface utile prévue dans le descriptif initial de 144,70m<sup>2</sup> situé au 17 rue des Coudes Cornettes à rez-de-chaussée d'un immeuble de logements, a proposé de vendre à la Ville ce lot en état neuf achevé et non-aménagé (le local sera vendu brut de béton fluides en attente), au prix de 1200€ HT/m<sup>2</sup> de surface utile.

L'opération n'étant pas à ce jour achevée, la surface utile exacte du local, qui sera vraisemblablement un peu plus réduite que les 144,70m<sup>2</sup> de surface utile prévisionnels précités, n'est toutefois pas encore à ce jour connue, et ne pourra l'être que lors de la réception de l'ouvrage, prévue pour juillet 2017.

Il est proposé :

- de valider l'acquisition de ce lot de copropriété au prix principal fixé sur une base de 1200€ HT/m<sup>2</sup>, soit environ 173640 € HT hors droits, taxes et émoluments notariés,
- tout en conditionnant toutefois cette acquisition d'une part à l'obtention d'un procès-verbal de réception par le vendeur, et d'autre part en cas de réserves à émettre lors de cette réception par le vendeur, à la levée de celles-ci et à la fourniture par le vendeur d'un certificat de mesurage établi par un géomètre.

La régularisation de cette vente interviendra par acte notarié aux frais de la Ville.

***Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier***

**Pour : A l'unanimité**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**NNPV : 00**

## **Principes de déclassement et de cession de l'îlot « 3-4 » du projet de renouvellement urbain du quartier Youri Gagarine**

Le projet de renouvellement urbain du quartier Youri Gagarine comprend dans sa programmation plusieurs îlots, dont l'îlot dit « 3-4 » sur lequel est projetée la réalisation de 75 logements environ dont 20% de logements locatifs sociaux, du centre d'affaires de quartier (centre d'activités partagées également appelé « espace de co-working ») et du Carré 16-25 ans.

Cet îlot, d'une superficie de 1 904m<sup>2</sup>, est composé des parcelles cadastrées section S n°48p, 141p, 173p, 175p et 221p sises avenue Lénine et rue de Fontaines, comme indiqué au plan de cession ci-joint établi par le cabinet de géomètres experts ALTIUS et intitulé « plan de constitution de l'îlot 3-4 ».

A ce jour, les terrains constituant cet îlot 3-4 appartiennent pour une part à la commune de Romainville, pour une autre part à Romainville Habitat (parcelle S n° 221p, qui représente une superficie de 527m<sup>2</sup> environ sur laquelle est projetée la réalisation de 1 384m<sup>2</sup> environ de surface de plancher en habitation), et pour une troisième part au Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis.

Il est prévu par la Ville, une fois que les terrains encore non-maîtrisés par la Ville compris dans cet îlot auront été acquis et équipés par elle (puisqu'elle est aménageur en régie de l'ensemble

des espaces publics du projet), de céder cet îlot 3-4 au groupement NEXITY/EIFFAGE Immobilier, en vue de la réalisation de l'opération envisagée.

Cette opération, d'environ 7250m<sup>2</sup> de surface de plancher totale toutes typologies confondues, comprend en détail :

- environ 60 logements en accession à la propriété représentant environ 3600m<sup>2</sup> de surface de plancher,
- environ 15 logements locatifs sociaux représentant environ 1400m<sup>2</sup> de surface de plancher,
- des surfaces de co-working (centre d'affaires de quartier) pour environ 1500m<sup>2</sup> de surface de plancher et équipements publics (carré 16-25 ans) pour environ 750m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Afin de mettre en œuvre cette phase de construction, la Ville doit donc au préalable acquérir les emprises appartenant à Romainville Habitat (conformément à la délibération n°17\_01\_07 du 25 janvier 2017) et au Conseil Départemental incluses dans cet îlot, puis, après aménagement de celui-ci, le revendre à un prix de charges foncières intégrant le coût d'équipement des terrains au groupement NEXITY-EIFFAGE Immobilier, en vue de l'édification des constructions prévues dans le cadre de ce projet urbain.

Le prix entériné lors de la délibération précitée de janvier 2017 pour l'acquisition de la partie appartenant à Romainville Habitat au sein de l'îlot 3-4 est de 589.584 € HT.

Les modalités de cession envisagées avec l'opérateur sont les suivantes :

1) D'une part, un prix de vente de 3.322.500,00 € HT, correspondant à une cession de charges foncières de :

- 650 € HT/m<sup>2</sup> SDP logement en accession,
- 300€ HT/m<sup>2</sup> SDP logement locatif social,
- 250€ HT/m<sup>2</sup> SDP pour les surfaces commerciales et assimilés.

2) D'autre part, en sus de ce prix de vente et une fois l'opération achevée, la remise à la Ville à titre de dation en paiement d'un local d'environ 450m<sup>2</sup> livré brut de béton fluides en attente, évalué à environ 540.000,00€ HT, qui constituera par suite une partie de l'équipement dit « Carré 16-25 » (le reste des locaux ayant vocation à constituer l'équipement, d'environ 300m<sup>2</sup>, devant être acquis à titre onéreux par la Ville pour un montant de 1200€ HT/m<sup>2</sup>, soit pour un montant d'environ 360.000,00€).

Ces modalités de cession tiennent compte tout à la fois de l'avis des services fiscaux, du souhait de limiter autant que possible les prix de sortie des logements après revente des parcelles viabilisées à l'opérateur, et des coûts supportés par la Ville liés à l'acquisition des terrains appartenant à l'OPH ROMAINVILLE et Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis.

Il est rappelé qu'en raison des règles liées à la domanialité publique, si la Commune peut aliéner des parcelles de son domaine privé, les terrains issus de son domaine public devront, pour être aliénés, être ultérieurement désaffectés et le Conseil Municipal devra en prononcer le déclassement.

A ce stade, afin de ne pas retarder le montage opérationnel de ce projet, il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le principe de la désaffectation et du déclassement à venir de ces terrains, qui seront constatés et prononcés par délibération ultérieure du Conseil Municipal,
- de valider le principe de cession des terrains de la Ville concernés par ce projet, tels qu'indiqués sur le plan de cession, d'une superficie de 1904 m<sup>2</sup>, au prix de 3.862.000,00 € hors taxes (TROIS MILLION HUIT CENT SOIXANTE DEUX MILLE EUROS HORS TAXES), soit

650 € HT/m<sup>2</sup> SDP conforme à la charte promoteur en vigueur, au profit du groupement NEXITY-EIFFAGE Immobilier et d'autoriser Madame le Maire à signer en ce sens un protocole de cession,

- d'autoriser le groupement NEXITY-EIFFAGE Immobilier ou tout opérateur désigné par celui-ci à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires dont les demandes de permis de démolir, permis de construire et à procéder, sous le contrôle de la Ville, aux études, diagnostics et sondages du sol et du bâti de ce bien, sans atteindre de façon permanente à son affectation actuelle.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier*

**Pour : 27**

**Contre : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)**

**Abstention : 03 (LR-MoDem-UDI)**

**NNPV : 00**

## **Principes de déclassement et de cession de l'îlot « 6a » du projet de renouvellement urbain du quartier Youri Gagarine**

Le projet de renouvellement urbain du quartier Youri Gagarine comprend dans sa programmation plusieurs îlots, dont l'îlot dit « 6a » sur lequel est projetée la réalisation de 31 logements en accession à la propriété.

Cet îlot, d'une superficie de 1733 m<sup>2</sup> pour une surface planchée de 2120 m<sup>2</sup> environ, est composé des parcelles cadastrées section T n° 252 et 218 ainsi que d'une portion à extraire du domaine public communal non cadastrée.

Hormis cette portion, les terrains constituant cet îlot 6a appartiennent à ce jour pour une part à Romainville Habitat (T n° 252) et pour une seconde part au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (T n° 218).

Il est prévu par la Ville, une fois que les terrains encore non-maîtrisés par la Ville compris dans cet îlot auront été acquis et équipés par celle-ci (puisque'elle est aménageur en régie de l'ensemble des espaces publics du projet), de céder cet îlot 6a à l'opérateur BNP PARIBAS, en vue de la réalisation de l'opération envisagée.

La cession prévue avec l'opérateur est envisagée à un prix de vente de 1.378.000 € HT, correspondant à 650 €/m<sup>2</sup> de SDP. Ce prix tient compte à la fois de l'avis des services fiscaux, du souhait de limiter autant que possible les prix de sortie des logements après revente des parcelles viabilisées à l'opérateur et des coûts supportés par la Ville liés à :

- l'acquisition des terrains appartenant à Romainville Habitat et au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis,
- le dévoiement réseau (gaz, HTA...) réalisé par la Ville préalablement à la cession à l'opérateur.

L'opérateur prendra à sa charge l'ensemble de l'opération liée à cet îlot 6a et les surcoûts engendrés par les dévoiements concessionnaires devant être effectués par la commune (eu égard, pour l'aménagement de cet îlot par la Ville, au surcoûts engendrés en raison notamment de la présence d'une ligne à haute tension à dévoyer), dans la limite de 330.000 € HT, ainsi que les coûts de dépollution et géotechniques et d'adaptation du sol.

A ce stade, afin de ne pas retarder le montage opérationnel de ce projet, il est proposé au Conseil municipal :

- de valider le principe de la désaffectation et du déclassement à venir de ces terrains, qui seront constatés et prononcés par délibération ultérieure du Conseil municipal,
- de valider le principe de cession des terrains de la Ville concernés par ce projet, tels qu'indiqués sur le plan de cession, d'une superficie de 1733 m<sup>2</sup> pour une surface planché de 2120 m<sup>2</sup> environ, au prix de 1.378.000 € HT (UN MILLION TROIS CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE EUROS HORS TAXES), soit 650 € HT/m<sup>2</sup> SDP conforme à la charge promoteur en vigueur, au profit de l'opérateur BNP PARIBAS et d'autoriser Madame le Maire à signer en ce sens un protocole de cession,
- d'autoriser l'opérateur BNP PARIBAS Immobilier Promotion Résidentiel ou tout opérateur désigné par celui-ci à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires dont les demandes de permis de démolir, permis de construire et à procéder, sous le contrôle de la Ville, aux études, diagnostics et sondages du sol et du bâti de ce bien, sans atteindre de façon permanente à son affectation actuelle.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier*

**Pour : 27**

**Contre : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)**

**Abstention : 03 (LR-MoDem-UDI)**

**NNPV : 00**

### **Acquisition en VEFA à Bouygues Immobilier du lot de volume n°6 dans le programme ALTUS (ZAC Jean Lemoine) correspondant au futur espace de proximité**

Bouygues Immobilier est porteur de l'opération immobilière ALTUS, en partie localisée au sein de la ZAC Jean Lemoine, prévoyant la construction de 262 logements et de quelques commerces, en lien avec l'opération de requalification complète de la Cité Charles de Gaulle.

L'assiette de l'opération est délimitée par les rues de Montreuil, de Paris et Jean Jaurès, et comprend les parcelles cadastrées section AJ n° 163, 207, 209, 226 et 246.

Est prévu à la construction un futur local de proximité dédié à la Ville permettant de développer une partie des activités présentes dans l'espace Mandela : accueil de loisir, ateliers socioculturels, accompagnement scolaire, accueil d'associations, etc. Ce nouvel espace d'environ 230 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussé d'immeuble pourra accueillir une salle informatique, une salle d'arts plastiques et une grande salle polyvalente.

Ce lot de volume numéroté 6, correspondant à la coque brute du futur espace de proximité, livré « brut de béton fluides en attente », sera acquis par la Ville moyennant un prix négocié de 1.000 euros par mètre carré, soit un montant total d'environ 230.000 euros.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier*

**Pour : 25**

**Contre : 00**

**Abstention : 05 (Front de Gauche-Romainville Ensemble) + 03 (LR-MoDem-UDI)**

**NNPV : 02 Mme Le Maire est sortie de la salle lors du vote et détient 1 pouvoir**

### **Rétrocession à la commune du volume n°8 de l'opération dite « Place des Commerces, phase 1 » : nouvelle Place du 19 mars 1962**

Suite à un appel à candidature fait par la Ville pour le projet dit « Place des Commerces », la SEMPRO, ayant été retenue, s'est rendue propriétaire de l'ensemble foncier et immobilier cadastré section X n°5, 6, 130, 131, 132, 133, 134, 155, 162 et 163.

Au vu de l'imbrication de différents espaces publics et privés prévus par le projet global dit « phase I », il s'est avéré nécessaire d'intégrer l'ensemble de cette phase dans une volumétrie. Ainsi, un état descriptif de division en volumes (EDDV) s'asseyant sur l'assiette foncière du projet et comprenant le descriptif des volumes et des servitudes entre les volumes ainsi que des plans de la volumétrie a été élaboré en décembre 2013 par le cabinet de géomètres-experts GEXPERTISE Conseil, référencé n°133912.

L'opération est à ce jour achevée mais la SEMPRO étant toujours propriétaire d'une partie des volumes d'espaces publics, une régularisation est envisagée pour que la Ville se rende propriétaire du volume n°8 « place publique », correspondant à l'actuelle Place du 19 mars 1962. L'acquisition se fera à l'euro symbolique, ces volumes ayant vocation à rester de l'espace public.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier*

**Pour : 27**

**Contre : 00**

**Abstention : 05 (Front de Gauche-Romainville Ensemble) + 03 (LR-MoDem-UDI)**

**NNPV : 00**

### **Cession de la propriété communale sise à Saint-Ouen-de-Thouberville, cadastrée section E n°161**

La Ville de Romainville est propriétaire d'une propriété bâtie située à Saint-Ouen-de-Thouberville, dite « château de la Brosse ».

Ce bien, acquis en 1954, a été utilisé durant plusieurs décennies comme centre de vacances mais est aujourd'hui désaffecté, en raison notamment de sa non-conformité au regard de la réglementation pesant sur les établissements recevant du public (ERP).

Eu égard à l'importance des travaux qu'une remise aux normes aurait engendrée, ainsi qu'aux frais généraux liés à cette propriété dont la Ville doit continuer à s'acquitter bien qu'elle n'ait plus l'usage du bien, il a été décidé, par délibération du Conseil Municipal du 22 février dernier, de déclasser ce bien et d'acter du principe de sa cession.

Par ailleurs et au vu de la difficulté à trouver acquéreur, il a également été décidé par une seconde délibération du Conseil Municipal du 22 février dernier d'en confier la vente à la société AGORASTORE par le biais d'une convention de mandat immobilier, cette société, qui offre une solution de courtage dont la rémunération est assurée par l'acquéreur, ayant notamment à charge dans le cadre de la recherche d'un acquéreur l'organisation d'une mise en vente aux enchères en ligne.

La société AGORASTORE, après une première étape de publication de l'annonce sur sa plateforme et de diffusion de celle-ci par différents canaux externes à l'effet de susciter l'intérêt de potentiels acquéreurs et d'échanges avec de potentiels enchérisseurs, a ouvert lors d'une seconde étape, du 15 au 19 mai dernier, la vente aux enchères en ligne.

A l'issue de cette procédure, la liste des enchérisseurs a été établie, comprenant le montant de leur enchère ainsi qu'un descriptif de leur projet.

Une commission ad hoc s'est réunie afin d'analyser les propositions des différents enchérisseurs, et a rencontré les personnes ayant produit la meilleure enchère.

Il résulte de cette analyse que les deux mieux-disants n'ont pas démontré leur sérieux dans le cadre de cette vente. En revanche, les troisièmes meilleurs enchérisseurs, Monsieur et Madame VAILLANT, qui ont étudié finement leur projet depuis plusieurs mois et ont pris attache à plusieurs reprises tant avec les services de la Ville qu'avec ceux de la Mairie de Saint-Ouen-de-Thouberville et avec des entreprises extérieures, ont démontré à de nombreuses reprises leur sérieux et proposent un projet qualitatif, respectueux de la préservation et de la réhabilitation du bâti, et à une offre de prix rehaussée par rapport à leur enchère initiale et respectant l'avis rendu par les services fiscaux.

Il est précisé que le montant de l'offre faite ci-annexée, de 345 000,00 euros, comprend la somme à percevoir par la Ville (316 513,76€) et les frais à verser par l'acquéreur à la société AGORASTORE en vue de sa rémunération (28 486,24€).

Afin de se prémunir contre tout risque de défection de l'enchérisseur, il convient par ailleurs que la Ville prenne certaines garanties au stade du compromis de vente : en particulier une clause pénale d'indemnisation, le dépôt en séquestre de 10% du montant de la vente ainsi qu'une date limite de signature de l'acte de vente définitif fixée au 31 janvier 2018 (soit un délai d'environ 6 mois à compter de la date estimée de signature de la promesse de vente).

Aussi, il est proposé de valider la proposition de cession de ce bien à Monsieur et Madame VAILLANT au prix de 316 513,76€ net vendeur pour la Ville (TROIS CENT SEIZE MILLE CINQ CENT TREIZE EUROS ET SOIXANTE SEIZE CENTIMES NET VENDEUR), correspondant à l'offre faite par eux de 345 000,00€ hors taxes frais AGORASTORE inclus (TROIS CENT QUARANTE CINQ MILLE EUROS HORS TAXES FRAIS AGORASTORE INCLUS), aux conditions suivantes :

- dépôt en séquestre de 10% du montant de la vente au jour de la signature de la promesse de vente,
- date limite de signature de l'acte définitif de vente au 31 janvier 2018 (éventuellement prorogeable pour le seul cas où l'ensemble des démarches liées aux conditions suspensives sollicitées par l'acquéreur dans son offre ci-annexée auraient été réalisées de bonne foi avant cette date),
- adjonction d'une clause pénale d'indemnisation à la promesse de vente.

Le notaire chargé de ce dossier pour la Ville au stade de la promesse de vente sera, conformément à la convention de mandat immobilier, celui travaillant avec la société AGORASTORE, savoir Maître Stéphane CERATO notaire à Auxerre.

Pour les suites à donner après signature de la promesse de vente, et en vue de la signature de l'acte définitif de vente, il est proposé de charger Maître HOUZAI, notaire à Romainville, de ce dossier de vente.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier*

Pour : 30

Contre : 05 (Front de Gauche-Romainville Ensemble)

Abstention : 00

NNPV : 00

## **POLICE MUNICIPALE :**

**Demande de subvention pour l'installation d'un système de vidéo protection  
angle Avenue Lénine / Rue du Fort**

Prévenir les violences et apaiser la situation sur le secteur de Gagarine et notamment au niveau du centre commercial est une priorité pour la ville. La police municipale poursuit son travail de terrain et la présence des policiers nationaux a été renforcée

A travers le Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, des actions de prévention est en cours de déploiement. Ainsi, à titre d'exemple, le 9 mai dernier, un théâtre forum sur la prévention des violences a été organisé au profit des trois classes de 4ème des collèges Gustave Courbet, Pierre-André Houël et Marie Curie aux Lilas. Des actions seront proposées avec la ville des Lilas, grâce à un groupe de travail commun qui s'est déjà réuni à deux reprises.

En complément, la prévention situationnelle à travers l'installation d'une caméra reliée au Centre de supervision urbain permettra d'assurer un maillage urbain. Conjugée à une présence humaine sur le terrain, la caméra permettra de dissuader les auteurs et faciliter l'élucidation de faits délictueux.

Il est donc proposé d'installer une caméra à l'angle de l'avenue Lénine et de rue du fort et d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance. Le projet d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à l'angle de l'Avenue Lénine et de la rue du Fortest estimé à 33 812€ HT. Le FIPD peut financer la réalisation de ce projet à hauteur de 50 % maximum.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier*

Pour : 30

Contre : 05 (Front de Gauche-Romainville Ensemble)

Abstention : 00

NNPV : 00

## **SPORT :**

### **Subvention exceptionnelle à l'association Les Zyg Aux Sports**

Depuis sa création en 2007, les Zyg Aux Sports ont chaque année assurée le succès de leurs activités (Zumba, Fitness, Cardio training, Qi Qong, Pilate, sorties familles, Randonnées, Canoé Kayak). L'association a ouvert au fil des rentrées et des saisons successives des cours supplémentaires afin d'élargir et d'enrichir l'offre vers leurs adhérents.

En matière de recrutement et d'encadrement, l'association a fait le choix de déclarer et rémunérer ses intervenants sportifs. L'association a toujours avec satisfaction présenté des bilans des comptes équilibrés.

Concernant la saison sportive 2016-2017, l'association a vu augmenter de façon importante ses charges de personnels, rémunérations et cotisations sociales des éducateurs sportifs.

L'augmentation des cotisations votées à l'unanimité lors de la dernière assemblée générale de juillet 2016, en prévision de couts supplémentaires, a permis le maintien de l'ensemble des activités proposées.

Afin d'accompagner la pérennisation et le développement des activités au sein de l'association, celle-ci sollicite la ville dans le cadre d'une aide financière.

La ville, consciente du bien fondée de la demande de l'association et compte tenu du retour positif quant à l'implication de celle-ci dans la vie locale et sportive, une subvention exceptionnelle de 1 000,00€ (mille euros) est proposée.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier*

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 03 (LR-MoDem-UDI)

NNPV : 00

## SIRSA

### **Signature de l'appel à projet 2017 concernant l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA par les projets de ville de Seine Saint Denis dans le cadre de la référence RSA**

#### I-Le contexte

Depuis la loi du 18 décembre 2003 qui a confié la responsabilité de la gestion du RMI aux Conseils Départementaux, et celle du 1<sup>er</sup> décembre 2008 portant généralisation du RSA, le département de la Seine-Saint-Denis assure à chaque bénéficiaire du RSA de son territoire soumis à l'obligation d'accompagnement, l'accès à un parcours d'insertion.

Dans ce cadre, une convention 2014-2016 a été signée entre la Ville et le Département finançant le Service Insertion RSA, qui ont la responsabilité d'accompagner les bénéficiaires dans le cadre de la loi. Cette convention est arrivée à son terme.

Le Fonds Social Européen (FSE) soutient le Département depuis 2009 sur les thèmes des politiques territoriales d'emploi, de formation professionnelle et de lutte contre les exclusions afin de promouvoir l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

#### II- La demande de concours FSE

La programmation européenne s'inscrit sur la période 2014-2020.

Les actions d'insertion doivent répondre spécifiquement aux objectifs de l'axe « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » et ainsi à deux objectifs spécifiques qui sont :

- favoriser l'accès à l'employabilité et à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi dans le cadre de parcours intégrés et renforcés,
- contribuer à améliorer la performance et l'efficacité de l'offre d'insertion, en renforçant notamment la coordination des acteurs.

Dans ce cadre, la Ville doit répondre à un appel à projet pour l'année 2017 qui donnera lieu à un conventionnement pour la même période.

#### III- Les modalités de mise en œuvre

Le Département met en œuvre, en concertation avec le bénéficiaire, une procédure d'évaluation portant sur :

- la systématisation de l'utilisation du contrat d'engagement réciproque comme outil d'insertion,
- l'amélioration de la diversité et de l'impact des actions collectives avec incitation à leur mutualisation,

- proposer un suivi adapté aux bénéficiaires afin de faciliter leur sortie de l'obligation d'accompagnement et leur sortie du dispositif notamment vers l'emploi.

La convention 2017 veut repositionner les projets de ville en affirmant leur rôle de « diagnostic » notamment sur les volets linguistique et numérique, et en affirmant leurs missions sur l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi.

Ainsi, comme pour la convention 2014-2016, les indicateurs suivants feront l'objet d'une fixation d'objectifs de résultats donnant lieu à une modulation de financement en cas de non atteinte :

- la moyenne annuelle des contrats d'engagement réciproque en cours de validité à la fin de chaque mois à hauteur de 15 % du coût total éligible,
- l'ingénierie et le taux de participation à une action collective éligible à hauteur de 10 % du coût total éligible.

#### IV- Le financement

La prise en charge financière des salaires, charges comprises, par le Département et le FSE cumulé par an et par poste au prorata du temps travaillé ne pourra excéder :

- 60 000 € pour le chef de Projet de Ville par équivalent temps plein,
- 40 000 € par chargé d'insertion par équivalent temps plein,
- 32 000 € pour la secrétaire par équivalent temps plein,
- 30 000 € pour le mi-temps de psychologue.

De plus, le montant annuel prévisionnel et réalisé financé par le Conseil Départemental et le FSE ne pourra être supérieur à 236 921€.

Le versement de la subvention annuelle s'opérera en deux temps : une avance de 80% du montant prévisionnel sera versée dès co-signature de la convention; les 20% restant seront versés à réception de l'intégralité des documents de contrôle de service fait suite à la production du bilan d'exécution de l'opération.

Ainsi, afin de poursuivre l'accompagnement socio-professionnel proposé aux bénéficiaires du RSA Romainvillois, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la signature de l'appel à projet 2017 concernant l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA par les projets de ville de Seine-Saint-Denis dans le cadre de la référence RSA et d'autoriser le représentant légal à signer les documents liés à la présente de demande de subvention et à la convention qui s'y rattachera.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier*

**Pour : A l'unanimité**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**NNPV : 00**

## CULTURE :

**Etablissement d'une convention constitutive d'un groupement de commande entre l'Etablissement public territorial Est-Ensemble, la commune de Romainville et la commune de Bagnolet pour la passation d'un marché de fourniture et de maintenance d'un Système de gestion intégrée de bibliothèque (SIGB)**

Le SIGB dont dispose Romainville est : *Horizon 7.5* de SirsiDynix avec l'Opac Horizon Portail d'Information 3.20 dont les dernières mises à jour ont été effectuées en 2010.

La médiathèque de Romainville ne dispose pas du module portail 2.0 mais simplement d'un catalogue en ligne sous la forme Opac.

Ce logiciel est obsolète : en 2007, SirsiDynix annonce l'abandon du SIGB Horizon (Dynix). Depuis 2012, la société n'assure plus qu'une maintenance minimum aux utilisateurs. La migration des postes informatiques sous Windows7 en 2015 a d'ailleurs posé problème : le module BIBLIOGQL ne supportant pas cette mise à niveau, il a fallu installer un environnement XP sur un poste pour pouvoir utiliser l'application.

Ce logiciel est dépassé, peu ergonomique et ne correspond plus ni aux besoins de la médiathèque ni aux pratiques professionnelles ni aux attentes des usagers : l'interface comme les possibilités de recherche correspondent aux standards du début des années 2000 ( pas d'hyperpertexte, de 2,0, d'interactivité, de flux, d'images, de sons etc.) ; le SIGB ne permet pas de gérer les acquisitions ; opérations de prêts/retours non automatisées ; les possibilités d'interventions sont peu nombreuses et complexes.

Est-Ensemble a en projet une ré-informatisation des bibliothèques d'Est-Ensemble auquel Romainville et Bagnolet souhaitent être associés dans le but de mutualiser les compétences et de diminuer les coûts.

Une solution informatique concertée au niveau d'Est-Ensemble permettrait

- une remise à niveau pour Romainville : qualité de la base de données et service au public mais également automatisation des opérations de prêts/retours ;
- de choisir une solution SIGB offrant un service pertinent sur le territoire, d'abord au niveau d'Est-Ensemble, ensuite au niveau des territoires du Grand Paris : interconnexion des catalogues, recherche multi-bases, éventuellement coordination des acquisitions et circulation des collections.

Il est ainsi proposé de recourir à un groupement de commande entre Est Ensemble, Bagnolet et Romainville pour la passation d'un marché de fourniture et de maintenance d'un Système de gestion intégrée de bibliothèque.

Conformément au projet de convention joint, Est Ensemble, coordonnateur du groupement, assurera les missions relatives à la passation du marché. Chacun des membres exécutera par la suite son marché selon ses besoins.

Estimation budgétaire : autour de 45 000 euros.

Pour information : les projets d'informatisation des bibliothèques bénéficient de subventions de la DRAC (jusqu'à 80%).

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier*

**Pour : 30**

**Contre : 00**

**Abstention : 05 (Front de Gauche-Romainville Ensemble)**

**NNPV : 00**

## ENFANCE EDUCATION :

### **Convention avec l'association Coup de Pouce**

Depuis 2007, la ville de Romainville mène une politique volontariste en matière de réussite éducative. Parmi les 4 dispositifs favorisant la réussite éducative des enfants et des adolescents, les Clubs Coup de Pouce (CCP) ont été créés et développés avec le concours de l'Association Coup de Pouce. Ces CCP sont le fruit d'un partenariat entre la Ville, l'Éducation nationale, les enseignants, les animateurs, les parents et les enfants.

L'objectif de ces clubs est de faire de la lecture un plaisir, un jeu, une joie, l'occasion de découvertes et une activité que l'enfant doit réaliser paisiblement et quotidiennement en dehors de l'école, encouragé par les adultes qui lui sont le plus proches.

Deux clubs sont proposés et concernent des publics différents :

- les clubs lecture-écriture (CLE) concernent les élèves de classe préparatoire (CP)
- les clubs lecture, écriture et mathématiques (CLEM), à destination des élèves en élémentaire de première année (CE1).

De manière opérationnelle, les clubs représentent une séance d'1h30 quatre fois par semaine pour les enfants qui adhèrent au club lecture-écriture (CLE) et trois fois par semaine pour les enfants du club lecture, écriture et mathématiques (CLEM).

Les séances respectent un cahier des charges strict et supervisé par l'Association Coup de Pouce.

Les enfants bénéficient par ailleurs d'un abonnement à une revue mensuelle offerte par la municipalité pendant 6 mois. Il s'agit de la revue « mon premier j'aime lire » pour les 45 enfants de CP et la revue « Pirouette » pour les 5 enfants de CE1.

La ville offre également un cahier de vacances « Tibili » remis à chaque enfant durant une cérémonie de clôture des clubs coup de pouce afin de leur permettre de continuer à pratiquer l'été des activités autour de la lecture et de l'écriture avec leurs parents.

Ces dispositifs favorisent la réussite éducative des élèves mais également l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants. Ces derniers ont été sollicités tout au long de l'année pour assister aux séances et participer aux « temps forts » des Clubs.

En 2016-2017, la ville de Romainville était pourvue de 10 clubs coup de pouce au total : 9 clubs coup de pouce clubs lecture-écriture (CLES) à destination des élèves de CP et, en 2015 un club lecture, écriture et mathématiques (CLEM) a été créé à destination des élèves de CE1.

Chaque année, 50 enfants suivent le dispositif (45 CP et 5 CE1) répartis ainsi :

- 2 « CLES » à Langevin,
- 2 « CLES » à Cachin,
- 1 « CLE » à Fraternité,
- 1 « CLE » Péri,
- 1 « CLE » PVC,
- 1 « CLE » Charcot,
- 1 « CLE » et 1 « CLEM » à Barbusse qui intègrent les clubs coup de pouce.

Il est prévu d'ouvrir un CLE au sein du nouveau complexe scolaire Maryse Bastié dès la rentrée 2017.

Sur ces 10 clubs, 4 clubs sont financés par l'Éducation Nationale uniquement dans les écoles classées en réseau d'éducation prioritaire (REP) et 6 clubs (5 CLE + 1 CLEM) sont intégralement financés par la Ville. Le coût d'un CLE à l'année se décompose comme suit : environ 4500€ pour les moyens humains et 535€ de matériel pédagogique.

Pour les 5 CLE, le montant total à l'année est donc de 25 175 euros.

Le coût d'un CLEM est inférieur puisqu'il faut compter environ 4000€ pour les moyens humains et 400€ de matériel pédagogique pour l'année scolaire.

L'Éducation nationale prend en charge en moyenne 2500€ par club financés (équivalent à l'heure et demie d'enseignement pour les clubs en REP).

Dans le cadre de ce dispositif, une convention tripartite entre l'éducation nationale, l'association des clubs et la municipalité doit être passée.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier*

Pour : A l'unanimité

Contre : 00

Abstention : 00

NNPV : 00

## QUESTION ORALE :

### Question orale du groupe LR/UDI/MoDem sur le système de collecte pneumatique

*Conseil municipal du 30 mars 2017*

Madame le Maire,

L'exploitation du système de collecte pneumatique installé sur Romainville est effective depuis plus de 5 ans et elle a été reprise par Est Ensemble depuis le 1er janvier 2011.

En 2013, un audit avait donc été commandité par la communauté d'agglomération et nous avait permis d'avoir une présentation des paramètres d'exploitation sur l'année 2012.

Contrairement à ce qui était prévu au départ, l'installation ne dessert que les Romainvil-lois, alors que le marché avait été signé le 19 juin 2009 avec la ville des Lilas qui finale-ment n'a jamais fait valoir son droit à raccordement.

Aujourd'hui nous souhaiterions donc que vous nous fassiez un bilan d'activité de cette structure. Nous sommes bien conscient que notre ville n'a plus en charge sa gestion mais nous ne pourrions imaginer que vous ne soyez en mesure de répondre à nos ques-tions étant donné que puisque vous êtes à l'origine de cette initiative et que 100% de son activité se fait sur notre ville.

Mais avant que vous nous donniez ces éléments de réponses, nous rappelons ici les données de l'audit sur l'exercice 2012 afin que nous puissions évaluer son évolution à fin 2016.

A l'époque le périmètre du contrat devait concerner 6 quartiers : Cachin, Nokia, Amitié, Oradour, FIAC et Gagarine, soit des projections sur 2450 logements et un peu moins de 2000 tonnes récoltées à partir de 123 bornes.

**Pouvez-vous nous préciser aujourd'hui le périmètre concerné : quartiers, nombre de logements desservis, nombre de bornes installées et le tonnage 2016.**

Le rapport indiquait sur l'exercice 2012 un tonnage mensuel moyen d'environ 100 à 110 tonnes par mois, très inférieur au tonnage de 180 tonnes par mois estimé dans le contrat. Plus inquiétant à l'époque, ce rapport indiquait qu'aucune benne de collecte sélective n'avait été valorisée alors que vous nous aviez présenté ce projet comme un projet aux vertus écologiques.

**Est-ce qu'aujourd'hui le recyclage et la valorisation des déchets sont organisés et quels en sont les résultats ?**

Lorsque vous aviez proposé le projet, vous aviez projeté vos prévisions à partir des ratios constatés de collecte traditionnelle soit 360 kg par habitant et par an.

Or, sur l'année 2012 ces ratios étaient très inférieurs c'est-à-dire à 216 kg par habitant et par an.

**Qu'en est-il aujourd'hui ?**

Nous ne reviendrons pas sur le malheureux événement qui est arrivé sur une habitante de la résidence Villa Respiro, mais nous souhaiterions avoir un point sur les incidents d'exploitation. En 2012 le rapport faisait remonter que les deux incidents les plus récurrents étaient la casse des portes des bornes par vandalisme et les bouchons à cause de déchets non admis par le système.

A notre niveau, en tant que riverains de certaines bornes, nous ne pouvons que constater que régulièrement de nombreux dépôts entourent celles-ci et que cela nécessite le passage de camions pour leur ramassage. Là aussi nous ne pouvons que constater que les objectifs écologiques de disparition du ramassage par camion ne sont pas atteints. Nous sommes bien conscients que vous n'êtes pas totalement responsable de l'incivilité des personnes, mais vous êtes responsable de la mise en place de ce système.

**Que comptez-vous faire ou proposer à Est Ensemble pour remédier à ces dépôts sauvages constants ?**

Concernant le coût d'exploitation, le rapport dénonçait le fait que les coûts fixes constatés correspondaient à environ 87% du coût total contre 77% dans le contrat initial. Le pire c'est le coût à la tonne. En effet, en 2012 les coûts facturés à la tonne étaient compris entre 325 et 350 € la tonne contre 180 € prévus au contrat. L'explication qu'on nous donné été que les tonnages collectés étaient très inférieurs à ceux attendus.

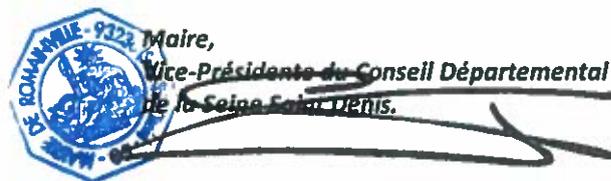
**Quelles sont les données aujourd'hui concernant le coût par tonne collectée ?**

Nous vous remercions Madame le Maire de vos réponses.

*La séance est levée à 21h35*

Corinne VALLS

Maire,  
Vice-Présidente du Conseil Départemental  
de la Seine-Saint-Denis.



**Compte rendu affiché le : 6 juillet 2017**

## Interventions :

### Conseil municipal du 28 juin 2017 :

Corinne VALLS – Maire, Vice-présidente du Conseil Départemental :

- Réponse question orale du groupe LR-UDI-MoDem

Florian FAVIER-WAGENAAR – Conseiller municipal :

- Subvention exceptionnelle à l'association BelekBelek
- Demande de subvention pour l'installation d'un système de vidéo protection angle de l'Avenue Lénine/Rue du Fort
- Subvention exceptionnelle Association Les Zyg Aux Sports
- Approbation de subventions - Fonds de soutien à l'investissement local 2017
- Approbation PV transfert des biens CRD et piscine à Est Ensemble

Serge BARDIN – Conseiller municipal :

- Elections présidentielles – Conseil municipal du 17 mai 2017
- Décision modificative n°1
- Rapport sur les suites données au rapport CRC 2016

Brigitte MORANNE – Conseillère municipale :

- Intervention sur le rapport CRC
- Transfert des biens CRD et piscine à Est-Ensemble

Monsieur le conseiller municipal,

La ville de Romainville a mis en place la collecte des déchets par aspiration pneumatique depuis octobre 2011. Je suis fière que notre municipalité ait été précurseur en France en choisissant ce mode de collecte bien avant la COP 21.

Comme vous le savez, la compétence des déchets a été transférée à Est Ensemble en début de cette même année 2011. Je m'aperçois que vous avez énormément de chance d'entretenir des relations privilégiées avec la vice-présidente en charge de la collecte, de la prévention et valorisation des déchets car pour que j'atteigne le même niveau d'information que vous je suis obligée de quémander sans cesse auprès des services d'Est Ensemble. Je ne suis donc pas certaine à ce jour, d'avoir davantage d'informations que vous.

Et j'ouvrirai une parenthèse quant à votre affirmation en matière d'information et de connaissance. Ainsi ce n'est pas parce que le CRD est à 100% sur notre ville, que je suis davantage dans la boucle des décisions d'Est Ensemble et de l'acceptation de la démission de son directeur. Je referme la parenthèse.

Comme vous l'indiquez, le système devait initialement raccorder une partie des quartiers des Lilas. Les Lilas, ont décidé de ne pas poursuivre ce raccordement ce qui a conduit la ville de Romainville à raccorder d'autres quartier de ville qui n'étaient pas prévus initialement. Il s'agit notamment de la rue Vassou dont l'ensemble des nouveaux logements a été raccordé à ce système innovant et écologique.

Il est également prévu de desservir ultérieurement le secteur de Panotel et la cité des mares ainsi que les phases 2 et 3 de la place du 19 mars 1962, le programme de l'avenue du président Wilson et la nouvelle configuration du quartier Youri Gagarine, une fois que les travaux seront achevés et les logements livrés bien sûr.

Ces raccordements devraient permettre d'atteindre les 2000 tonnes initialement prévues tout en offrant à plus de romainvilloises et de romainvillois les avantages de cette collecte par aspiration pneumatique.

Concernant le résultat du tonnage, nous sommes passés de 100 tonnes à 116 tonnes avec 15 tonnes de plus en sélectif et 9 tonnes en moins sur les OM. Cette baisse est constatée sur l'ensemble de la région Île-de-France et ce, selon l'observatoire régional des déchets d'Île-de-France.

Le tonnage que je vous ai indiqué ne tient évidemment pas compte des nouveaux raccordements car il est nécessaire d'attendre la fin de l'année 2017 pour connaître le véritable tonnage.

Au-delà des chiffres, je dois vous dire mon étonnement. En effet, vous ne pouvez critiquer le fait que nous ne respectons pas les ratios de collectes initialement envisagés et en même temps réclamer des actions pour diminuer les déchets.

---

Pour notre part, majorité municipale (et notre position, la première exprimée, sur la refonte du site du SYCTOM en atteste s'il le fallait), nous aspirons à une réelle diminution des déchets via le compostage, la valorisation et la réutilisation des déchets notamment.

Dès lors, la baisse des tonnages doit entraîner une renégociation des coûts d'exploitation.

Par exemple, la dotation annuelle pour grosses réparations, ou encore la durée d'amortissement qui constituent des éléments importants des coûts fixes généraux pourraient parfaitement être revus à la baisse. Encore faudrait-il qu'au niveau de l'élue responsable à Est Ensemble cette négociation soit entamée. Et je puis vous assurer que pour ma part, j'ai beaucoup insisté voilà déjà plusieurs mois et n'ai à ce jour, toujours aucune réponse.

Quant au tri, dans la mesure où aucun chiffre n'a été donné sur les quartiers en collecte traditionnelle, il est difficile de porter un jugement ou effectuer une comparaison.

Soyons d'autant plus prudents en la matière que nombre de fois, lors de la collecte, les bennes ont été remplies en même temps par les bacs jaunes et marrons.

Cependant, comme pour toutes les collectes il est nécessaire de continuer la sensibilisation et la pédagogie.

Je regrette néanmoins qu'Est Ensemble ne soit pas plus ambitieux en ce qui concerne la pédagogie des habitants. Nous pourrions faire appel plus souvent à des interventions organisées par le Syctom ou Eco-emballage.

Enfin sur la question des dépôts sauvages malheureusement ils ne sont pas qu'au seul alentour des bornes, mais il est important de continuer à sensibiliser les habitants sur l'utilisation de ces bornes de collecte. En 2013 nous constatons 303 dépôts sauvages et seulement 22 en 2016 ce qui montre bien que la pédagogie mais également la verbalisation en dernier recours fonctionne. Mais nous constatons surtout des dépôts sauvages lorsque les bornes sont à l'extérieur, sur la voie publique et à la disposition de tous, y compris des personnes de passage.

C'est pourquoi nous réfléchissons à intégrer ces bornes dans les parties privatives des futurs immeubles afin de sensibiliser davantage les habitants et éviter ces dépôts sauvages.

Le civisme, le respect de l'espace public est l'affaire de tous et est un combat de tous les jours. Je suis révoltée face à certains comportements, qui sont certes minoritaires, mais qui reflètent bien l'égoïsme de quelques un quand des personnes jettent directement leurs déchets par la fenêtre (oui, vous avez bien entendu, par la fenêtre) et pour ces personnes seules des verbalisations s'imposent ce à quoi s'attache la police municipale à chaque fois qu'elle le peut.

---

## **Intervention de Serge Bardin, conseiller municipal MoDem**

---

L'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République ne ressemble à aucune autre.

Depuis son origine jusqu'à son accomplissement, elle n'a cessé de défier, de bousculer et de vaincre toutes les normes, les règles, les traditions.

En une année, le président élu a démontré qu'on pouvait l'emporter sans disposer au départ ni d'un mandat, ni d'un appareil. Il a incarné une idéologie - le social-libéralisme -, a transgressé résolument l'éternel clivage gauche-droite, a personnifié un optimisme volontariste.

Cette élection est le point de départ de l'émergence d'une véritable majorité centrale.

Voilà que la France choisit quelqu'un qui dit : « Nous allons regarder le monde tel qu'il est ! », « Nous allons jouer toutes nos chances ! », « Nous allons servir la justice autant que l'efficacité ! ».

Ce qui a surgi de cette élection, c'est la volonté d'un pays de reprendre son destin en main, et de ne plus se laisser entraîner vers les abîmes de la dépression nationale, vers l'effondrement...

Le choix des Français a été déterminé, volontaire et optimiste !

“L'optimisme est la foi des révolutions.”, dit-on !

La V<sup>e</sup> République est devenue la République des demi-mesures. Aucune politique cohérente n'a eu la chance de pouvoir s'appliquer. Le premier pari d'Emmanuel Macron est de parvenir à rompre ce sortilège qui stérilise et provoque l'échec des alternances.

A l'échelle occidentale, en particulier européenne, la victoire d'Emmanuel Macron constitue un coup d'arrêt décisif à la vague populiste et xénophobe qui déferle.

Celle-ci a réussi à imposer le Brexit (que les Anglais commencent à regretter avant même qu'il soit en place), elle a permis le triomphe de Donald Trump (déjà bien plus impopulaire que ses prédécesseurs), elle l'a emporté en Hongrie et en Pologne, elle irradie la majorité des nations membres de l'Union européenne.

Il est plus facile, certes, de préférer la simplicité rassurante d'un discours populiste à la complexité d'une réflexion démocratique. Le Président Macron ne fuit pas cette réalité. Il l'assume, l'affronte avec sérieux et en cela il se distingue

L'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République est un choix d'avenir, c'est un choix de confiance dans l'avenir, sans rien mésestimer des problèmes du pays, mais en décidant d'y faire face, en décidant d'apporter des solutions aux problèmes non réglés depuis trop longtemps.

Le nouveau président veut faire de la moralisation de la vie publique le premier acte fort de sa mandature.

Nous souscrivons entièrement à cette exigence

Lutte contre les conflits d'intérêts, notamment en proscrivant certaines activités de conseil, renouvellement de la classe politique par le non cumul de mandat et la limitation dans le temps seront le gage de cette moralisation et de l'exemplarité nécessaire des élus.

Concernant les collectivités locales et la fonction publique, le constat dressé est sévère : « la sphère publique est marquée par un déficit d'efficacité, avec trop de dépenses de fonctionnement et une insuffisance d'investissements ciblés et utiles. »

Un jugement qui conduit le Président à avancer plusieurs mesures de réforme de la fonction publique et des collectivités, notamment dans le cadre d'un « pacte de confiance » conclu entre les collectivités territoriales et l'Etat et reposant sur une conférence nationale des territoires qui se tiendra tous les six mois

- Supprimer 70 000 postes dans la territoriale en s'appuyant sur le grand nombre de départs à la retraite attendu ces prochaines années en raison de la pyramide des âges.

Encore faut-il anticiper correctement les départs, notamment en s'attellant avec précision à une gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

- Réduire les dépenses de fonctionnement de 10 milliards d'euros

Après la méthode dure du président Hollande qui a imposé aux collectivités près de 10 milliards d'euros de réduction des dotations depuis 2015, Emmanuel Macron propose une baisse « participative » pour un même montant, mais sur tout le quinquennat.

C'est un défi, Madame le Maire, que nous vous invitons à relever depuis plusieurs exercices budgétaires !

- Exonérer 80 % des contribuables locaux de taxe d'habitation

Cette perte de recettes pour les collectivités sera intégralement compensée.

- Elargir les horaires d'ouverture des services publics

Remettre les services publics au service de tous les publics en misant sur l'élargissement des horaires d'ouverture des services publics en soirée et le samedi pour les adapter aux contraintes et aux besoins des usagers.

- Fondre les départements dans les métropoles

- Encourager les budgets participatifs dans les communes, c'est-à-dire consulter directement les citoyens sur l'utilisation de l'argent public.

- Limiter le cumul des mandats dans le temps (trois mandats identiques successifs)

Enfin, faire de l'école «le combat premier»

La priorité sera donnée au primaire et à l'acquisition des fondamentaux en maternelle et à l'élémentaire, "afin que tous sachent lire, écrire et compter" en 6e.

Emmanuel Macron propose aussi, comme il l'avait déjà annoncé, de "diviser par deux" les effectifs des classes de CP et de CE1 en REP et REP+.

Il défend une "plus grande autonomie" des établissements scolaires

Cette autonomie signifiera, pour les écoles primaires, la possibilité "d'organiser le temps périscolaire sans contrainte". Les communes pourront sortir de la réforme des rythmes scolaires.

Sur cela, Madame le Maire, nous vous demandons de revenir sur votre posture idéologique dès que possible.

Les enseignants se sentent insuffisamment préparés, débutent souvent dans des établissements difficiles. Des engagements seront pris par exemple à "ne plus affecter aucun professeur, hors choix motivé", en zone prioritaire, pendant ses 3 premières années d'enseignement.

Enfin, renforcer la relation de l'école avec les parents.

Le Président a déclaré « Je vous servirai avec amour. ».

Il nous invite à aimer la France, à la servir, chacun à la place qui est la sienne, avec humilité, dévouement, avec détermination.

**Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Florian Favier-Wagenaar, conseiller municipal**

<b>Subvention exceptionnelle à l'association BelekBelek</b>
---

Madame le Maire, Monsieur Calsat

Il existe actuellement le Fonds d'initiative aux associations qui est un dispositif destiné aux quartiers prioritaires et à la politique de la ville.

Pourquoi cette demande de subvention de l'association BelekBelek n'entre-t-elle pas dans le cadre de ce dispositif ?

Nous sommes également étonnés de la somme alloué de 300 €.

Les projets interculturels doivent être soutenus et nous tenons à souligner ici la richesse de la programmation proposée tout au long de l'année par l'association BelekBelek. Ces actions peuvent être mises en parallèle avec la manifestation annuelle qui se déroulera ce week-end (la parade métèque) pour laquelle vous nous avez demandé de voter une part communale au titre de la politique de la ville de 3.400€ (11 fois plus) en sus des subventions de l'Etat et d'Est ensemble !

Comment justifier une telle différence de soutien aux associations ? La mise perspective entre les deux est surprenante.

**Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Florian Favier-Wagenaar, conseiller municipal**

**Demande de subvention pour l'installation d'un système de vidéo protection angle de l'Avenue Lénine/Rue du Fort**

Madame le Maire, Monsieur Guglielmi,

J'ai envie de dire ENFIN !

Enfin une vidéo protection au niveau du quartier Gagarine. Cela fait très longtemps que nous vous interpellons sur les problèmes d'insécurité et d'incivilité autour de ce quartier.

Aujourd'hui les choses n'ont fait que s'amplifier et notamment ces derniers mois.

On ne peut se contenter continuellement de déplorer les choses auprès de la presse locale à chaque événement alors que la situation est connue et perdure depuis longtemps. Peu de choses ont été faites, en tout cas pas en proportion du problème. Cessez de toujours pleurer sur le manque ou la réduction des effectifs de la police nationale. C'est un travail de quartier et ses problématiques propres qu'il aurait fallu prendre en compte dès le départ. Chose qui n'a jamais été faite.

Aujourd'hui on installe une vidéo protection et j'en suis très satisfait mais il est grand temps qu'un vrai travail de présence sur le terrain soit entrepris au travers notamment d'éducateurs spécialisés.

D'autre part, vous conviendrez que les problèmes de ce quartier concernent également la commune des lilas.

Avez-vous une idée des moyens que le Maire des lilas à l'intention de mettre en place, car il serait anormal que seuls les contribuables Romainvillois soient sollicités en ce sens ?

**Subvention exceptionnelle Association Les Zyg Aux Sports**

Madame le Maire, Monsieur Calsat,

Si la logique de soutien exceptionnel aux associations est tout à fait louable, ce qui l'est un peu moins c'est le fait que l'exceptionnel devienne récurrent.

Vous nous présentez régulièrement et de plus en plus souvent des délibérations en ce sens.

Mais pour revenir précisément sur cette délibération concernant l'association Les Zyg Aux Sports, sa demande de subvention exceptionnelle est tout bonnement une demande de doublement de celle qui lui avait été attribuée au départ.

Vous précisez dans la délibération que l'association à toujours présenté des bilans de comptes équilibrés.

Madame le Maire, Monsieur Calsat, je suis au regret de vous dire qu'on n'équilibre pas des comptes par des subventions exceptionnelles !

Si l'association constate que ses activités remportent un franc succès, qu'elle souhaite les développer et que cela doit entraîner l'emploi de nouveaux salariés, ceci se prévoit sur l'exercice suivant et pas en cours d'année.

Une telle décision entraîne nécessairement un déséquilibre du bilan prévisionnel.

Nous nous abstiendrons donc sur l'approbation de cette subvention exceptionnelle.

**Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Florian Favier-Wagenaar, conseiller municipal**

**Approbation PV transfert des biens CRD et piscine à Est Ensemble**

Madame le Maire, Monsieur Calsat,

Nous nous sommes toujours inscrits dans l'intercommunalité et la mutualisation des moyens qui en découle.

Nous attendons donc d'Est Ensemble une gestion exemplaire des infrastructures qui lui sont confiées ainsi que la mise à disposition des moyens financiers et humains nécessaires à leur bon fonctionnement.

De fait, nous regrettons vivement aujourd'hui la situation dans laquelle se trouve le Conservatoire Nina Simone de Romainville qui pousse son Directeur à la démission.

Nous espérons que cette situation désastreuse pour l'ensemble du personnel, des élèves et des parents d'élèves, trouve une issue rapide et favorable auprès d'Est Ensemble afin de revenir à une situation de bon fonctionnement de l'établissement.

Même si la solution se trouve effectivement entre les mains de l'agglomération, le Conservatoire étant sur Romainville, nous espérons quant tant que Maire et élue territoriale que vous allez intervenir, si cela n'est déjà fait, pour que nous revenions à une situation apaisée et dans de bonnes conditions pour l'ensemble du personnel et des utilisateurs du lieu.

**Intervention de Serge Bardin, conseiller municipal  
Groupe LR, UDI, MoDem**

---

**Décision modificative n°1**

Cette 1<sup>ère</sup> décision modificative nous permet de vous demander de nouveau plus de lisibilité dans les documents budgétaires que vous soumettez en appui des délibérations du conseil municipal.

Une décision modificative réajuste les crédits inscrits en dépenses et en recettes au budget primitif. Nous aimerions que cela se fasse avec plus de mise en perspectives par rapport aux montants inscrits dans la préparation budgétaire.

A l'heure ou l'audit de la Cour des comptes sur la situation budgétaire du pays rendu demain qualifie d' "insincères" les prévisions budgétaires présentées à la fin du quinquennat Hollande, il nous paraît primordial de disposer de l'information la plus complète et la plus compréhensible possible même si cela peut souligner les déséquilibres dans les mécanismes de péréquation ou les attributions de subventions revues à la baisse !

***Rapport sur les suites données au rapport CRC 2016***

Le Conseil a eu à s'exprimer l'an dernier sur le rapport de la chambre régionale des comptes portant sur la gestion communale sur la période 2009-2014

Vous en aviez une lecture bien positive, ce que nous pouvons comprendre. Nous en avons une toute autre, une analyse bien différente qui rejoignait sur de nombreux points celle des magistrats.

Sur la situation financière de la collectivité, la Chambre des comptes soulignait le risque d'un accroissement de l'endettement déjà élevé de la commune – l'encours de la dette étant déjà très supérieur à la moyenne des collectivités de même strate.

Le budget que vous nous avez présenté pour 2017 relance fortement l'endettement de la commune – un emprunt de 9 millions d'euros.

Les perspectives pour les exercices à venir pointent une capacité de désendettement supérieure à 9 ans entre 2017 et 2019.

Nous continuons à penser que votre stratégie budgétaire est bien aventureuse.

Concernant la gestion du personnel communal, le point plus sensible était l'absentéisme. Vous le dites dans votre rapport, la Municipalité l'avait constaté ! Ce n'était évidemment pas suffisant ... vous avez mis en place depuis plusieurs mesures.

La majorité de celles-ci sont – nous l'avions souligné - plutôt répressives.

Si nous ne remettons pas en question ces mesures, il nous semble primordial de s'interroger sur les motivations de ces absences et potentiellement sur le mal être ou la souffrance au travail, nous vous avons interpellé sur cela en demandant la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques psycho sociaux en faveur des agents communaux.

La Chambre régionale des comptes vous interpellait également sur les cessions d'immobilisations en soulignant que certaines opérations auraient justifié une meilleure transparence du montage juridique et financier employé – nous continuons à considérer que dans le cadre des opérations d'aménagement en cours, si le conseil municipal est amené à se prononcer sur les cessions et rétrocessions, acquisition en VEFA de coques de futurs équipements publics, cela ne doit pas être une simple formalité mais une information pleine et entière pour que nous puissions en saisir complètement la portée juridique et financière.

Enfin la Chambre abordait la gestion de la commande publique. Nous prenons acte sur cela des actions d'amélioration mises en place.

## **Conseil municipal du 28 juin 2017**

### **Intervention de Brigitte Moranne sur le rapport sur les suites données au rapport 2016 de la CRC**

En matière de gestion du personnel d'après les éléments présentés, nous constatons une baisse effective de l'absentéisme. Cependant, nous avons plusieurs remarques sur la forme et le fond de cette présentation.

Pour la forme :

-Sur le graphique comme sur le tableau, nous supposons qu'il s'agit de journées d'absence car cela n'est pas indiqué

-Pour la maladie ordinaire, il n'y a pas de distinction entre l'absentéisme de plus de 15 jours et celui de courte durée. Pourtant ce dernier est un indicateur qui peut exprimer un mal être ou une souffrance au travail.

-sur l'année 2017, du coup non en année pleine, il n'est pas indiqué la période

-un tableau supplémentaire aurait été souhaitable sur les accidents du travail afin d'indiquer leur évolution par filière : technique, médico-sociale, administrative, animation, sécurité et culturelle.

Pour le fond :

Dans votre rapport, vous expliquez que la ville poursuit également le travail sur la démarche de prévention, d'hygiène et de sécurité au travail, mais rien n'est développé à ce sujet.

Comme toutes les collectivités territoriales, la ville de Romainville a dû adresser avant le 30/09/2016 à la DGCL le bilan social 2015.

Le bilan social dresse en principe une photographie très fine du personnel de la collectivité il comprend l'évolution du taux de vacataires par rapport à celui de titulaires, il était de 30% dans le rapport CRC et cela avait été pointé comme très élevé. Le bilan social permet surtout de le mettre en lien avec les plans d'actions mis en place en matière de ressources humaines. Il offre une vision globale et dynamique des ressources humaines.

Il est un outil précieux et il aurait pu servir de support dans l'analyse du taux d'absentéisme et dans la prévention des risques psychosociaux dont les indicateurs sont :

Le taux d'absentéisme, le taux de rotation des agents, le taux de violences sur agent et enfin le taux de visite sur demande au médecin de prévention.

Nous regrettons qu'aucun plan d'actions ne soit développé dans la prévention des RPS.

Mme le Maire, permettez-moi de réitérer notre demande sur les suites de l'enquête avec le CHSCT concernant le suicide d'une employée municipale en Mars 2016.

, Les élus du groupe Front de Gauche-Romainville Ensemble

## **Conseil municipal du 28 juin 2017**

### **Intervention de Brigitte Moranne sur le transfert des biens CRD et piscine à Est-Ensemble**

La loi du 07 Aout 2015 portant une nouvelle organisation territoriale conduit inéluctablement à la disparition à plus ou moins long terme des communes.

Les intercommunalités, avec des périmètres élargis et des compétences renforcées, sont transformées peu à peu en collectivités de plein exercice, en lieu et place des communes.

Les élus municipaux de proximité ne pourront plus agir sur la réalité et ils ne disposeront plus de moyens pour répondre aux demandes et aux besoins des citoyens.

Aujourd'hui vous nous demandez d'approuver le transfert des biens du conservatoire et Piscine à Est-Ensemble.

Dans le cadre de la loi Notre, certaines compétences se trouvent partagées entre l'EPCI et la commune, en particulier la culture et le sport.

En ce qui concerne le conservatoire et la piscine ils étaient gérés par Est-Ensemble depuis 2012, aujourd'hui, il est proposé la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers, en quelque sorte la commune reste propriétaire des locaux mais Est- Ensemble est libre de leur utilisation et de leur devenir.

. Notre groupe se prononcera contre ce point.

Défendre aujourd'hui les communes, c'est défendre l'ambition d'une République démocratique, sociale et solidaire.

Les élus du groupe Front de Gauche-Romainville Ensemble.